



Liberté • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA MANCHE

Communauté de communes
LES PIEUX

QUALITÉ DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

- TOURELLE -

SYNTHÈSE 2009

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. Dans chaque département, le service santé environnement de la DDASS en assure le contrôle. Il vous rend compte des résultats.

ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

Vous êtes desservi par la communauté de communes des PIEUX qui traite des eaux de puits et de forage dans la station de Tourelle située à TEURTHEVILLE HAGUE. Le traitement de l'eau et sa distribution sont assurés par la communauté de communes.

CONTRÔLES

En 2009, la DDASS a effectué 14 prélèvements de contrôle sur les installations de production et en distribution.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Lors des contrôles réalisés par la DDASS, l'eau distribuée s'est révélée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation pour l'alimentation humaine.

Qualité bactériologique

L'eau distribuée ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates mesurées se sont révélées inférieures à la concentration maximale admissible de 50 mg/l (milligramme par litre).

Dureté

L'eau distribuée est douce (faiblement calcaire), avec une dureté inférieure à 15 °F. L'utilisation d'un adoucisseur est déconseillée pour les usages domestiques.

Fluor

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire, la DDASS conseille un apport complémentaire après avis médical.

Plomb

La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Pour les abonnés concernés, il est recommandé de changer ces canalisations et en attendant, de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer.

Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides, rodenticides.

Pour les substances appartenant à la famille des herbicides, la valeur maximale admissible est fixée par substance à 0,1 µg/l (microgramme par litre). Cette valeur réglementaire très faible est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement de la concentration maximale admissible n'a été relevé.

Qualité organoleptique

Odeur, saveur, turbidité.

Provenant de ressources de bonne qualité au regard de ces paramètres, la qualité organoleptique de l'eau mise à votre disposition doit être satisfaisante si les traitements de désinfection sont bien conduits. Les mesures se sont révélées conformes aux normes.

Radioactivité

Les mesures des indicateurs destinées à évaluer la dose d'exposition aux rayonnements ionisants attribuable à la consommation d'eau se sont révélées inférieures aux valeurs maximales fixées par la réglementation qui sont de 0.1 Becquerel par litre (Bq/l) pour l'activité Alpha et de 1 Bq/l pour l'activité Béta

Valeurs de certains paramètres

Nitrates maximum en mg/l	Pesticides maximum en µg/l	Dureté moyenne en °F	Radioactivité	
			Alpha totale en Bq/l	Béta totale en Bq/l
13,7	0,00	14,4	0,00	0,00

INFORMATION

Les résultats des contrôles sont disponibles auprès de la collectivité et au service santé environnement de l'ARS – DT50.

Communauté de communes - Tél. 02.33.87.68.00

ARS-DT 50 - Tél. 02.33.06.56.58

Site internet : <http://www.environnement-sante-manche.org/>



Agence Régionale de Santé
Basse-Normandie

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE
DELEGATION TERRITORIALE DE LA MANCHE

Santé environnement

Place de la préfecture - 50008 SAINT-LÔ CEDEX

